

Effectif du conseil communautaire : 50
Nombre de conseillers en exercice : 50

PROCES VERBAL D'INSTALLATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE, DE L'ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES MEMBRES DU BUREAU

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-2,

L'an deux mille quatorze, le 18 avril, à 9 heures, les membres du Conseil Communautaire représentants des communes membres se sont réunis Salle des Cadets de Gascogne, Boulevard de la Libération à Condom (Gers) sur la convocation qui leur a été adressée par le Président sortant, Jean-Claude PEYRECAVE.

1. Installation des conseillers communautaires :

La séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Claude PEYRECAVE, Président sortant, qui, après l'appel nominal, a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessous installés dans leurs fonctions de conseillers communautaires.

Titulaires (liste alphabétique)	
BARRERE	Etienne
BARTHE	Raymonde
BATMALE	Patrick
BELLOT	Daniel
BEYRIES	Philippe
BEZERRA	Gérard
BOISON	Maurice
BOLZACCHINI	Laurent
BOUE	Henri
BROCA-LANNAUD	Marie-Thérèse
CAPERAN	Paul
CARDONA	Alexandre
CHATILLON	Didier
CLAVERIE	Claude
COLAS	Thierry
DELPECH	Hélène
DIVO	Christian
DUBOS	Patrick
DUBRAC	Gérard
DUFOUR	Philippe
DULONG	Pierre
DUPOUY	Francis
ESPERON	Patricia
FERNANDEZ	Xavier
GALLARDO	Bernard
GARCIA	Marie-Paule
GOZE	Marie-José
LABATUT	Michel
LABEYRIE	Nicolas
LABORDE	Martine

LAURENT	Cécile	Reçu en préfecture le 18/04/2014
MARCHAL	Rose-Marie	Affiché le 22/04/2014
MARTIAL	Vanessa	
MARTIN	Jean	
MARTINEZ	Françoise	
MAURY	Jacques	
MELIET	Nicolas	
MESTE	Michel	
MONDIN SEAILLES	Christiane	
MONTANE-SEAILLES	Marie-Claude	
OUADDANE	Atika	
PINSON	Alain	
RAMBOUR	Bertrand	
SACRE	Thierry	
SAINT-MEZARD	Guy	
SONNINO	Marie	
TOUHE-RUMEAU	Christian	
TRAMONT	Jean	
TURRO	Frédérique	
VAN ZUMMEREN	Roël	

Monsieur Jean TRAMONT a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil communautaire (article L2121-15 du CGCT).

2. Election du Président :

2.1 Présidence de l'assemblée :

Monsieur Philippe DUFOUR doyen d'âge des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (article L 5211-9 du CGCT). Il a invité les suppléants à venir s'installer en lieu et place des titulaires qu'ils représentent.

Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **49** conseillers communautaires présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L 2121-17 du CGCT par renvoi de l'article L 5211-1 était remplie (tableau ci-dessous).

Titulaires		Présent, absent, remplacé par, a donné procuration à	Suppléants
BARRERE	Etienne	Présent	
BARTHE	Raymonde	Présent	
BATMALE	Patrick	Présent	
BELLOT	Daniel	Présent	
BEYRIES	Philippe	Présent	
BEZERRA	Gérard	Présent	
BOISON	Maurice	Présent	
BOLZACCHINI	Laurent	Présent	
BOUE	Henri	Présent	
BROCA-LANNAUD	Marie-Thérèse	Présent	
CAPERAN	Paul	Présent	
CARDONA	Alexandre	Présent	
CHATILLON	Didier	Présent	

CLAVERIE	Claude	Présent	
COLAS	Thierry	Présent	
DELPECH	Hélène	Présente	
DIVO	Christian	Présent	
DUBOS	Patrick	Présent	
DUBRAC	Gérard	Présent	
DUFOUR	Philippe	Présent	
DULONG	Pierre	Présent	
DUPOUY	Francis	Présent	
ESPERON	Patricia	Présente	
FERNANDEZ	Xavier	Présent	
GALLARDO	Bernard	Présent	
GARCIA	Marie-Paule	Présente	
GOZE	Marie-José	Présente	
LABATUT	Michel	Présent	
LABEYRIE	Nicolas	Présent	
LABORDE	Martine	Présente	
LAURENT	Cécile	Présente	
MARCHAL	Rose-Marie	Présente	
MARTIAL	Vanessa	Présente	
MARTIN	Jean	Présent	
MARTINEZ	Françoise	Présente	
MAURY	Jacques	Présent	
MELIET	Nicolas	Présent	
MESTE	Michel	Présent	
MONDIN SEAILLES	Christiane	Présente	
MONTANE- SEAILLES	Marie-Claude	Présente	
OUADDANE	Atika	Présente	
PINSON	Alain	Présent	
RAMBOUR	Bertrand	Présent	
SACRE	Thierry	Procuration à BOLZACCHINI Laurent	
SAINT-MEZARD	Guy	Présent	
SONNINO	Marie	Présente	
TOUHE-RUMEAU	Christian	Présent	
TRAMONT	Jean	Présent	
TURRO	Frédérique	Présente	
VAN ZUMMEREN	Roël	Présent	

2.2 Constitution du bureau :

Le conseil communautaire a désigné deux assesseurs: Monsieur Christian TOUHE-RUMEAU et Monsieur Xavier FERNANDEZ.

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin :

Le doyen d'âge, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du CGCT, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un président conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après un appel à candidatures au poste de Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze, le nom de chaque candidat est inscrit dans le tableau ci-dessous.

Suite à cette déclaration de candidature, le doyen d'âge propose à chaque candidat une prise de parole de 5 minutes. Après cette prise de parole et il est procédé au déroulement du vote.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote. Il a fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par les services de la communauté de communes. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller communautaire a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet. Le nombre de conseillers qui n'a pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins de vote déclarés nuls par le bureau en application de l'article L66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès verbal avec mention de la cause de leur annulation. Ces bulletins et enveloppes, annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, sont joints à la feuille de dépouillement portant l'indication du scrutin concerné.

2.4 Résultats du premier tour de scrutin :

- A : nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : **0**
- B : nombre de votants (enveloppes déposées) **50**
- C : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 code électoral) : **2.....**
- D : nombre de suffrages exprimés (b-c) **48.....**
- E : majorité absolue (la majorité absolue est égale à la moitié des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur) **25.....**

Indiquer les noms et prénoms des candidats dans l'ordre alphabétique	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
BOISON Maurice	21	Vingt-et-un
DUBRAC Gérard	27	Vingt sept

2.7 : Proclamation de l'élection du Président :

Monsieur Gérard DUBRAC, ayant obtenu la majorité absolue, a été déclaré Président et immédiatement installé après avoir déclaré accepter d'exercer cette fonction.

3. Détermination du nombre des Vice-présidents et des Membres du bureau

Sous la présidence de **Monsieur Gérard DUBRAC** élu Président, le conseil communautaire a été invité à procéder à la détermination du nombre des vice-présidents et des membres du bureau.

Le Président a rappelé que :

- les statuts de la Communauté de Communes de la Ténarèze (Article 8) prévoient que le bureau est constitué d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents et de membres du bureau élus par le conseil communautaire. Le nombre de vice-présidents et de membres du bureau est fixé par délibération.
- en vertu de l'article L5211-10 du CGCT, le Conseil détermine librement le nombre des vice-présidents sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant, soit 10 pour notre communauté de communes.
- l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte des 2^{ème} et 3^{ème} alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif, soit 13 pour notre communauté de communes. Dans ce cas, les 2^{ème} et 3^{ème} alinéas de l'article L 5211-12 sont applicables.
- le CGCT ne prévoit pas de limite pour le nombre des membres du bureau.

En conséquence, il propose :

-de procéder au vote à main levée pour décider que la nombre de vice-président soit de 8. A l'issue de ce vote il sera décidé du nombre des membres du bureau non vice-présidents afin que chaque commune soit représentée au bureau de l'assemblée délibérante. Le vote à lieu : à main levée et à l'unanimité.

A l'issue de l'élection des vice-présidents. Il est décidé à main levée de porter à dix-huit le nombre des membres du bureau non vice-présidents.

Le Conseil Communautaire fixe à l'unanimité le nombre de vice-présidents à huit et le nombre des membres du bureau non vice-présidents à dix-huit .

4. Election des Vice-présidents et des Membres du bureau

Le président a rappelé que les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du conseil communautaire. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat de plus âgés est déclaré élu (article L2122-4 du CGCT).

Il indique également que les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier vice-président.

4.1 : Candidats aux fonctions de 1^{er} vice-président :

Envoyé en préfecture le 18/04/2014
Reçu en préfecture le 22/04/2014
Affiché le 

Le Président demande aux candidats aux fonctions de 1^{er} vice-président de se faire connaître. Les noms de candidats aux fonctions de 1^{er} vice-président sont mentionnés dans le tableau des résultats ci-dessous.

Il a ensuite procédé à l'élection du 1^{er} vice-président, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

4.1.a - Résultats du premier tour de scrutin

A : nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ...0.....
B : nombre de votants (enveloppes déposées) ...50.....
C : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 code électoral):1.....
D : nombre de suffrages exprimés (b-c)49.....
E : majorité absolue (la majorité absolue est égale à la moitié des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)25.....

Indiquer les noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Patricia ESPERON	30	Trente
Guy SAINT-MEZARD	19	Dix neuf

4.1.d Proclamation de l'élection du 1^{er} vice-président :

Madame Patricia ESPERON ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin a été déclarée 1^{er} vice-président et immédiatement installée après avoir déclaré accepter d'exercer cette fonction.

4.2. Candidats aux fonctions de 2^{ème} vice-président :

Le Président demande aux candidats aux fonctions de 2^{ème} vice-président de se faire connaître.

Les noms de candidats aux fonctions de 2^{ème} vice-président sont mentionnés dans le tableau des résultats ci-dessous.

Il a ensuite procédé à l'élection du 2^{ème} vice-président, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

4.2.a - Résultats du premier tour de scrutin

A : nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ...0.....
B : nombre de votants (enveloppes déposées) ...50.....
C : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 code électoral): ...2.....
D : nombre de suffrages exprimés (b-c)48.....
E : majorité absolue (la majorité absolue est égale à la moitié des suffrages exprimés)

ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)

Envoyé en préfecture le 18/04/2014
 Retenue en préfecture le 22/04/2014
 Affiché le **510**

Indiquer les noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Claude CLAVERIE	28	Vingt huit
Patrick DUBOS	20	vingt

4.2.d Proclamation de l'élection du 2^{ème} vice-président:

Monsieur Claude CLAVERIE ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé 2^{ème} vice-président et immédiatement installé.

4.3 Candidats aux fonctions de 3ème vice-président :

Le Président demande aux candidats aux fonctions de 3^{ème} vice-président de se faire connaître.

Les noms de candidats aux fonctions de 3^{ème} vice-président sont mentionnés dans le tableau des résultats ci-dessous.

Il a ensuite procédé à l'élection du 3^{ème} vice-président, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

4.3.a - Résultats du premier tour de scrutin

- A : nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : ...0.....
- B : nombre de votants (enveloppes déposées) : ...50.....
- C : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 code électoral): ...1.....
- D : nombre de suffrages exprimés (b-c) : ...49.....
- E : majorité absolue (la majorité absolue est égale à la moitié des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur) :25.....

Indiquer les noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Raymonde BARTHE	28	Vingt huit
Hélène DELPECH	21	Vingt et un

4.3.d Proclamation de l'élection du 3^{ème} vice-président:

Madame Raymonde BARTHE ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin a été déclarée 3^{ème} vice-président et immédiatement installée après avoir déclaré accepter d'exercer cette fonction.

4.4 Candidats aux fonctions de 4^{ème} vice-président :

Le Président demande aux candidats aux fonctions de 4^{ème} vice-président de se faire connaître.

Les noms de candidats aux fonctions de 4^{ème} vice-président sont mentionnés dans le tableau des résultats ci-dessous.

Il a ensuite procédé à l'élection du 4^{ème} vice-président, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

4.4.a - Résultats du premier tour de scrutin

A : nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :0.....
 B : nombre de votants (enveloppes déposées)50...
 C : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 code électoral):21.....
 D : nombre de suffrages exprimés (b-c)29...
 E : majorité absolue (la majorité absolue est égale à la moitié des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)15...

Indiquer les noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Gérard BEZERRA	29	Vingt neuf

4.4.d Proclamation de l'élection du 4^{ème} vice-président:

Monsieur Gérard BEZERRA ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé 4^{ème} vice-président et immédiatement installé.

4.5 Candidats aux fonctions de 5^{ème} vice-président :

Le Président demande aux candidats aux fonctions de 5^{ème} vice-président de se faire connaître.

Les noms de candidats aux fonctions de 5^{ème} vice-président sont mentionnés dans le tableau des résultats ci-dessous.

Il a ensuite procédé à l'élection du 5^{ème} vice-président, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

4.5.a - Résultats du premier tour de scrutin

A : nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :0.....
 B : nombre de votants (enveloppes déposées)50...
 C : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 code électoral): 4...
 D : nombre de suffrages exprimés (b-c)46...
 E : majorité absolue (la majorité absolue est égale à la moitié des suffrages exprimés
 ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre
 pair immédiatement supérieur)24.....

Indiquer les noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Xavier FERNANDEZ	25	Vingt cinq
Christian TOUHE-RUMEAU	21	Vingt et un

4.5.d Proclamation de l'élection du 5^{ème} vice-président:

Monsieur Xavier FERNANDEZ ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé 5^{ème} vice-président et immédiatement installé.

4.6. Candidats aux fonctions de 6^{ème} vice-président :

Le Président demande aux candidats aux fonctions de 6^{ème} vice-président de se faire connaître.

Les noms de candidats aux fonctions de 6^{ème} vice-président sont mentionnés dans le tableau des résultats ci-dessous.

Il a ensuite procédé à l'élection du 6^{ème} vice-président, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

4.6.a - Résultats du premier tour de scrutin

A : nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :0.....
 B : nombre de votants (enveloppes déposées)50.....
 C : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 code électoral):2...
 D : nombre de suffrages exprimés (b-c)48.....
 E : majorité absolue (la majorité absolue est égale à la moitié des suffrages exprimés
 ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre
 pair immédiatement supérieur)25...

Indiquer les noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Nicolas MELIET	25	Vingt cinq
Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD	23	Vingt trois

4.6.d Proclamation de l'élection du 6^{ème} vice-président:

Monsieur Nicolas MELIET ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé 6^{ème} vice-président et immédiatement installé.

4.7. Candidats aux fonctions de 7^{ème} vice-président :

Le Président demande aux candidats aux fonctions de 7^{ème} vice-président de se faire connaître.

Les noms de candidats aux fonctions de 7^{ème} vice-président sont mentionnés dans le tableau des résultats ci-dessous.

Il a ensuite procédé à l'élection du 7^{ème} vice-président, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

4.7.a - Résultats du premier tour de scrutin

- A : nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :0.....
- B : nombre de votants (enveloppes déposées)50...
- C : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 code électoral):7...
- D : nombre de suffrages exprimés (b-c)43.....
- E : majorité absolue (la majorité absolue est égale à la moitié des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)22.....

Indiquer les noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Philippe DUFOUR	22	Vingt deux
Pierre DULONG	21	Vingt et un

4.7.d Proclamation de l'élection du 7^{ème} vice-président:

Monsieur Philippe DUFOUR ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé 7^{ème} vice-président et immédiatement installé.

4.8. Candidats aux fonctions de 8^{ème} vice-président :

Le Président demande aux candidats aux fonctions de 8^{ème} vice-président de se faire connaître.

Les noms de candidats aux fonctions de 8^{ème} vice-président sont mentionnés dans le tableau des résultats ci-dessous.

Il a ensuite procédé à l'élection du 8^{ème} vice-président, sous le contrôle du bureau désigné au 2.2 et dans les conditions rappelées au 2.3.

4.8.a - Résultats du premier tour de scrutin

A : nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :0.....
 B : nombre de votants (enveloppes déposées)50...
 C : nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art 66 code électoral):13.....
 D : nombre de suffrages exprimés (b-c)37.....
 E : majorité absolue (la majorité absolue est égale à la moitié des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur)19.....

Indiquer les noms et prénoms des candidats (dans l'ordre alphabétique)	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En lettres
Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD	37	Trente sept

4.8.d Proclamation de l'élection du 8^{ème} vice-président:

Madame Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour de scrutin, a été proclamé 8^{ème} vice-président et immédiatement installé.

4.9.Candidats aux fonctions de membres du bureau non vice-présidents:

Le Président propose à l'assemblée la liste des candidats suivante et demande un vote à main levée.

A l'unanimité l'assemblée approuve cette proposition.

1^{er} membre du bureau	Etienne BARRERE
2^{ème} membre du bureau	Patrick BATMALE
3^{ème} membre du bureau	Alain BELLOT
4^{ème} membre du bureau	Maurice BOISON
5^{ème} membre du bureau	Henri BOUE
6^{ème} membre du bureau	Thierry COLAS
7^{ème} membre du bureau	Christian DIVO
8^{ème} membre du bureau	Patrick DUBOS
9^{ème} membre du bureau	Pierre DULONG
10^{ème} membre du bureau	Francis DUPOUY
11^{ème} membre du bureau	Marie-Josée GOZE

12^{ème} membre du bureau	Michel LABATUT
13^{ème} membre du bureau	Martine LABORDE
14^{ème} membre du bureau	Jean MARTIN
15^{ème} membre du bureau	Jacques MAURY
16^{ème} membre du bureau	Michel MESTE
17^{ème} membre du bureau	Guy SAINT-MEZARD
18^{ème} membre du bureau	Christian TOUHE-RUMEAU

Les membres du bureau non vice-présidents sont élus à l'unanimité.

5. Proclamation des résultats de l'élection du bureau :

Président	Gérard DUBRAC
1^{er} Vice-Président	Patricia ESPERON
2^{ème} Vice-Président	Claude CLAVERIE
3^{ème} Vice-Président	Raymonde BARTHE
4^{ème} Vice-Président	Gérard BEZERRA
5^{ème} Vice-Président	Xavier FERNANDEZ
6^{ème} Vice-Président	Nicolas MELIET
7^{ème} Vice-Président	Philippe DUFFOUR
8^{ème} Vice-Président	Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD
1^{er} membre du bureau	Etienne BARRERE
2^{ème} membre du bureau	Patrick BATMALE
3^{ème} membre du bureau	Alain BELLOT
4^{ème} membre du bureau	Maurice BOISON
5^{ème} membre du bureau	Henri BOUE
6^{ème} membre du bureau	Thierry COLAS
7^{ème} membre du bureau	Christian DIVO
8^{ème} membre du bureau	Patrick DUBOS
9^{ème} membre du bureau	Pierre DULONG
10^{ème} membre du bureau	Francis DUPOUY
11^{ème} membre du bureau	Marie-Josée GOZE
12^{ème} membre du bureau	Michel LABATUT
13^{ème} membre du bureau	Martine LABORDE
14^{ème} membre du bureau	Jean MARTIN
15^{ème} membre du bureau	Jacques MAURY

		Envoyé en préfecture le 18/04/2014
16 ^{ème} membre du bureau	Michel MESTE	Reçu en préfecture le 22/04/2014
17 ^{ème} membre du bureau	Guy SAINT-MEZARD	Affiché le
18 ^{ème} membre du bureau	Christian TOUHE-RUMEAU	

5. Observations et réclamations (si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elle sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « observations et réclamations »).

PAS D'OBSERVATION

5. Clôture du procès verbal :

Le présent procès verbal , dressé et clos le 18 avril 2014 à **12 heures 45 minutes**, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le Président, le doyen en âge des conseillers communautaires, les assesseurs et le secrétaire.

Le Président

Le doyen en âge des conseillers
communautaires,

Les Assesseurs,

Le Secrétaire.

Le premier exemplaire du procès verbal est conservé au secrétariat de la Communauté de Communes de la Ténarèze avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'Etat.

DEPARTEMENT DU GERS
 DE COMMUNES DE LA TENAREZE

ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS
 ET DES MEMBRES DU BUREAU

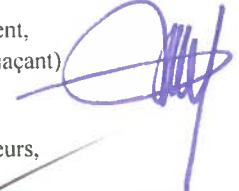
FEUILLE DE PROCLAMATION
 Annexée au procès verbal de l'élection

NOM ET PRENOM DES DELEGUES ELUS
 (dans l'ordre du tableau)

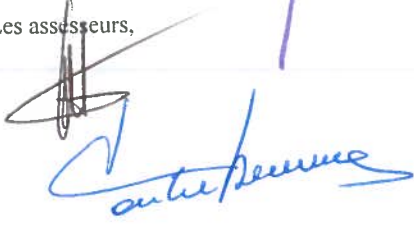
Qualité	NOM et Prénom	Date de naissance
Président	DUBRAC Gérard	10/10/1952
1er Vice-Président	ESPERON Patricia	21/04/1964
2e Vice-Président	CLAVERIE Claude	06/06/1953
3e Vice-Président	BARTHE Raymonde	06/12/1949
4e Vice-Président	BEZERRA Gérard	02/08/1947
5e Vice-Président	FERNANDEZ Xavier	11/10/1959
6e Vice-Président	MELIET Nicolas	08/10/1962
7e Vice-Président	DUFOUR Philippe	07/02/1941
8e Vice-Président	BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse	22/07/1947
1er membre du bureau	BARRERE Etienne	05/11/1968
2e membre du bureau	BATMALE Patrick	03/01/1958
3e membre du bureau	BELLOT Daniel	26/01/1957
4e membre du bureau	BOISON Maurice	28/06/1954
5e membre du bureau	BOUE Henri	07/04/1945
6e membre du bureau	COLAS Thierry	30/10/1967
7e membre du bureau	DIVO Christian	18/11/1954
8e membre du bureau	DUBOS Patrick	28/02/1958
9e membre du bureau	DULONG Pierre	02/12/1945
10e membre du bureau	DUPOUY Francis	19/05/1961
11e membre du bureau	GOZE Marie-José	06/10/1953
12e membre du bureau	LABATUT Michel	04/02/1959
13e membre du bureau	LABORDE Martine	16/03/1959
14e membre du bureau	MARTIN Jean	11/11/1947
15e membre du bureau	MAURY Jacques	05/07/1956
16e membre du bureau	MESTE Michel	21/12/1949
17e membre du bureau	SAINT-MEZARD Guy	21/11/1945
18e membre du bureau	TOUHE-RUMEAU Christian	05/11/1962
Conseiller Communautaire	BEYRIES Philippe	19/01/1951
Conseiller Communautaire	BOLZACCHINI Laurent	23/09/1976
Conseiller Communautaire	CAPERAN Paul	16/10/1950
Conseiller Communautaire	CARDONA Alexandre	27/01/1972
Conseiller Communautaire	CHATILLON Didier	19/08/1966
Conseiller Communautaire	DELPECH Héléne	12/02/1961
Conseiller Communautaire	GALLARDO Bernard	08/04/1950
Conseiller Communautaire	GARCIA Marie-Paule	26/09/1947
Conseiller Communautaire	LABEYRIE Nicolas	18/01/1981
Conseiller Communautaire	LABORDE Martine	16/03/1959
Conseiller Communautaire	LAURENT Cécile	04/06/1960
Conseiller Communautaire	MARCHAL Rose-Marie	27/12/1968
Conseiller Communautaire	MARTIAL Vanessa	01/07/1987
Conseiller Communautaire	MARTINEZ Françoise	08/03/1948
Conseiller Communautaire	MONDIN-SEAILLES Christiane	23/04/1949
Conseiller Communautaire	MONTANE-SEAILLES Marie-Claude	11/11/1949
Conseiller Communautaire	OUADDANE Atika	25/12/1967
Conseiller Communautaire	PINSON Alain	21/09/1945
Conseiller Communautaire	RAMBOUR Bertrand	25/05/1950
Conseiller Communautaire	SACRE Thierry	16/01/1957
Conseiller Communautaire	SONNINO Marie	23/07/1984
Conseiller Communautaire	TRAMONT Jean	14/03/1994
Conseiller Communautaire	TURRO Frédérique	24/12/1980
Conseiller Communautaire	VAN ZUMMEREN Roël	21/12/1946

Fait à Condom. le 18 avril 2014


Le Président,
 (ou son remplaçant)



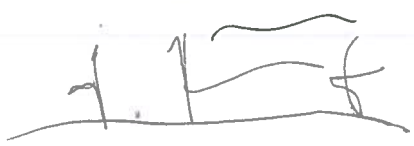
Les assesseurs,



Le Doyen des Conseillers Communautaires.



Le Secrétaire,



Envoyé en préfecture le 18/04/2014








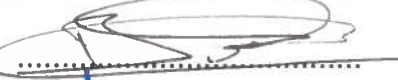

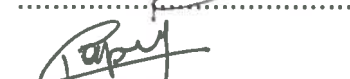





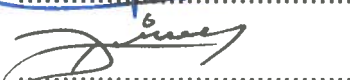




Reçu en préfecture le 22/04/2014

Affiché le

SLOW

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**SEANCE PUBLIQUE
DU 18 AVRIL 2014**

NOM et Prénom	Signatures
BARRERE Etienne	
BARTHE Raymonde	
BATMALE Patrick	
BELLOT Daniel	
BEYRIES Philippe	
BEZERRA Gérard	
BOISON Maurice	
BOLZACCHINI Laurent	
BOUE Henri	
BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse	
CAPERAN Paul	
CARDONA Alexandre	
CHATILLON Didier	
CLAVERIE Claude	
COLAS Thierry	
DELPECH Hélène	
DIVO Christian	
DUBOS Patrick	
DUBRAC Gérard	
DUFOUR Philippe	

Envoyé en préfecture le 18/04/2014

Reçu en préfecture le 22/04/2014

Affiché le

SLOW

DULONG Pierre

DUPOUY Francis

ESPERON Patricia

FERNANDEZ Xavier

GALLARDO Bernard

GARCIA Marie-Paule

GOZE Marie-José

LABATUT Michel

LABEYRIE Nicolas

LABORDE Martine

LAURENT Cécile

MARCHAL Rose-Marie

MARTIAL Vanessa

MARTIN Jean

MARTINEZ Françoise

MAURY Jacques

MELIET Nicolas

MESTE Michel

MONDIN-SEAILLES Christiane

MONTANE-SEAILLES Marie-Claude

OUADDANE Atika

PINSON Alain

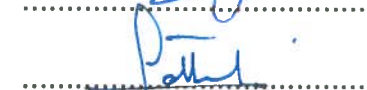
RAMBOUR Bertrand

SACRE Thierry

SAINT-MEZARD Guy







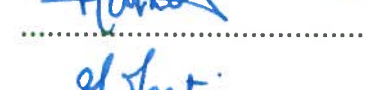


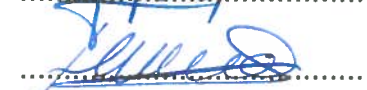




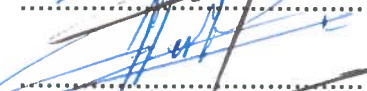








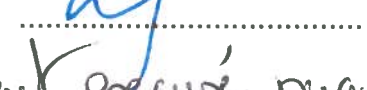












Absent excusé paratitica



Envoyé en préfecture le 18/04/2014

Reçu en préfecture le 22/04/2014

Affiché le

SLO

SONNINO Marie

TOUHE-RUMEAU Christian

TRAMONT Jean

TURRO Frédérique

VAN ZUMMEREN Roël

[Handwritten signatures in blue ink over dotted lines]

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 AVRIL 2014

POUVOIR

Je soussigné Thierry SACRE, Conseiller Communautaire de la ville de Condom, ne pouvant être présent à la réunion du Conseil Communautaire qui doit avoir lieu le :

Vendredi 18 avril 2014 à 9 heures Salle des Cadets de Gascogne de Condom

Donne pouvoir à Monsieur Laurent BOLZACCHINI, pour me représenter et voter à ma place, conformément à l'article L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Condom, le 17 avril 2014

